

A déposer au service cni, passeport : Police Municipale 176 Avenue Victor Hugo 34400 LUNEL

Prévoir 20 minutes par dossier. Merci de tenir compte des horaires d'ouverture du service et du nombre passeports et/ou CNI que vous avez à faire enregistrer.

Dépôt des dossiers et retrait des titres uniquement sur RDV : www.lunel.com passeport ou carte d'identité, puis formuler une demande
Majeur ou mineur, 1 personne par rendez-vous 2 personnes 2 rendez-vous etc ...

Faire une pré-demande sur : http://ants.gouv.fr		Récapitulatif de la PRE-DEMANDE ou Le formulaire CERFA	1 Photo d'identité De – de 6 mois (Faites chez un professionnel agréé)	Justificatif de domicile (- d'1 an)	Le Titre sécurisé	Le Titre non sécurisé	Décret de naturalisation ou CNF	La déclaration de vol (gendarmerie) ou de perte (mairie) lors du dépôt du dossier	
1ère demande de CNI ou de Passeport	Si vous possédez déjà un autre titre sécurisé : une CNI plastifiée, un passeport électronique ou biométrique en cours de validité ou périmé de – de 5 ans	X	X	X	X				
	Si vous ne possédez pas un autre titre	X	X	X			X		
Renouvellement d'une CNI ou d'un passeport	Si vous renouvelez un titre sécurisé en cours de validité ou périmé depuis – de 5 ans	X	X	X	X				
	Si votre titre sécurisé est périmé depuis + de 5 ans	X	X	X		X	X		
	Si vous renouvelez un titre non sécurisé	Vous possédez un autre titre sécurisé en cours de validité ou périmé depuis – de 5 ans	X	X	X	X	X		
		Votre titre non sécurisé est périmé depuis + de 2 ans	X	X	X		X	X	
Remplacement d'une CNI ou d'un Passeport suite à une perte ou un vol	Si vous ne pouvez pas présenter un autre titre sécurisé	X	X	X				X + fournir un autre document avec photo (permis de conduire, carte de fonction...)	
	Si votre passeport biométrique perdu ou volé était en cours de validité ou périmé de – de 5 ans	X	X	X					
	Si vous pouvez présenter un autre titre sécurisé	X	X	X	X				

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ

Dans certains cas particuliers, d'autres justificatifs pourraient vous être demandés.

La production d'un acte de naissance n'est pas obligatoire pour les personnes relevant du service central d'État Civil ou celles nées dans une autre commune reliée au réseau COMEDEC.
(<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adhérentes-la-dematerialisation>)

**Merci de vous munir de vos originaux et de toutes les photocopies lisibles.
Une photocopie du document par dossier.**

Le service ne fait pas les photocopies ni les impressions.

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt et au retrait du dossier.

La présence des mineurs est obligatoire au dépôt du dossier CNI et/ou PASSEPORT ainsi qu'au retrait du titre à partir de 12 ans.

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE ACCEPTES DE MOINS DE 1 AN

- EDF (échéancier qui court sur l'année), GDF, impôts, facture de téléphone fixe ou portable, assurance habitation.
- Vous êtes hébergés : (à partir de 18 ans et même si vous êtes chez vos parents) merci de venir muni de la CNI, d'un justificatif de domicile, et d'une lettre de l'hébergeant (originaux + photocopies).

Les justificatifs non acceptés : les documents bancaires, les baux et quittances de loyer manuscrits, bulletins de salaire.

ETAT CIVIL (originaux + photocopies)

- Je viens de me marier et je souhaite porter mon nom d'époux(se) : copie intégrale d'acte de mariage de moins de 3 mois.
- Je souhaite porter la mention veuve ou veuf sur ma nouvelle carte nationale d'identité : acte de décès.
- Je suis divorcé(e) mais je souhaite toujours porter le nom de mon ex-époux(se) en nom d'usage : jugement de divorce ou lettre d'accord de l'ex-époux(se).
- Si vous êtes sous tutelle, merci de venir accompagné de votre tuteur (ou de son consentement + copie de sa pièce d'identité) et muni de votre jugement.
- Si vous êtes sous curatelle, merci de venir muni de votre jugement.

PERTE / VOL

Lors du renouvellement de mon titre :

- la perte se déclare en Mairie lors du dépôt du dossier,
- le vol se déclare à la police nationale ou à la gendarmerie.

Vous devrez vous munir d'un timbre fiscal d'une valeur de 25 euros pour la CNI et de votre dernier avis d'imposition sur le revenu, et une attestation des droits à la cpam que vous pouvez télécharger sur le site ameli.fr.

POUR LES MINEURS

- Si divorce ou séparation : fournir le jugement (original + photocopie) uniquement si l'autorité parentale est exclusive ou garde alternée et si nécessaire l'accord de l'autre parent avec copie de sa CNI ou du passeport en cours de validité.
- En cas de garde alternée : merci de fournir les CNI, les justificatifs de domicile des 2 parents et une lettre du parent non présent donnant accord pour la procédure.
- Copie de la CNI ou du passeport en cours de validité du représentant de l'autorité parentale présent le jour du dépôt du dossier.
- Si Nom d'Usage (même en cas de renouvellement), fournir l'autorisation et la photocopie de la pièce d'identité du parent non présent au dépôt,

TARIFS DES PASSEPORTS

Nous ne délivrons que des passeports biométriques.

- Adultes : 86,00 € (timbres fiscaux),
- De 15 à 18 ans : 42,00 € (timbres fiscaux),
- Moins de 15 ans : 17,00 € (timbres fiscaux).

La Mairie ne vend pas de timbres.

Les timbres fiscaux électroniques sont disponibles auprès des buralistes ou sur timbres.impots.gouv.fr